

Postulat Olivier Feller et consorts intitulé des bus scolaires pour tous

Développement

Dans de nombreuses régions vaudoises, le déplacement en transport public d'un village à un autre prend parfois les allures d'un parcours du combattant. Non seulement les liaisons sont rares, mais elles sont aussi souvent très sinueuses. Résultat : il faut fréquemment plus de temps pour aller dans un village voisin que pour faire Lausanne-Genève ou Lausanne-Berne en train. Si l'on habite le village de Longirod, par exemple, et que l'on souhaite se rendre à Aubonne, la plupart des bus transitent par Nyon. Il faut donc prendre ensuite le train de Nyon jusqu'à Allaman pour finalement remonter en bus vers Aubonne. Durée du voyage : une heure et demie pour 13 km de distance à vol d'oiseau entre Longirod et Aubonne. Cet exemple, récemment raconté par le quotidien *La Côte*, n'est pas unique dans notre canton.

Pourtant, les bus scolaires tissent un véritable réseau de transports à de nombreuses heures de la journée. Seulement voilà, ils n'ont le droit de véhiculer que les écoliers.

Laisser d'autres passagers accéder aux bus scolaires, qui ne sont pas toujours pleins et qui voyagent parfois même à vide, présenterait de nombreux avantages.

1. L'accès au réseau des bus scolaires rendrait de nombreux services à la population, en particulier à tous ceux qui n'ont pas de voiture ou qui ont renoncé au permis de conduire en raison de leur âge. Avec le vieillissement en cours de la population, une telle solution permettrait aux personnes âgées de conserver plus longtemps une certaine autonomie dans leur région.
2. Il n'y a pas d'investissements supplémentaires à consentir. Le réseau des bus scolaires est déjà financé par les communes pour assurer son but premier. A la rigueur, on peut même espérer quelques recettes dans la mesure où les passagers adultes pourraient payer une modeste contribution en échange du service rendu. Qui refuserait de verser quelques francs pour se déplacer de 13 km en moins d'une heure et demie ?
3. Ce serait une occasion supplémentaire de mettre nos actes en accord avec les principes du développement durable qui vise à favoriser le recours aux transports publics. A l'heure où l'on cherche à encourager le covoiturage, y aurait-il un inconvénient majeur à renoncer aux bus à but unique ?
4. Les autres moyens de transports publics, qui assurent les liaisons sur les axes plus importants, n'ont pas à craindre cette concurrence. Il ne s'agit pas de se substituer à eux mais de proposer une offre complémentaire pour les mini-déplacements à l'échelle locale. Les CFF, les TL, ou leurs équivalents régionaux, n'ont pas à craindre de perdre leur clientèle.

Autrement dit, ça ne coûte rien, ça rend service et c'est conforme aux principes du développement durable. Il ne reste plus qu'à autoriser les communes à ouvrir leur réseau de bus scolaires à l'ensemble de leurs habitants dans les limites des places disponibles et pour autant que les équipements le permettent, en particulier en ce qui concerne la taille des sièges.

Une telle action, qui permettrait d'améliorer la vie quotidienne de la population, ne coûterait rien, à part la volonté de voir et de faire les choses autrement.

Conclusions

Nous demandons au Conseil d'Etat d'examiner l'opportunité d'autoriser les communes à ouvrir leur réseau de bus scolaires à leurs habitants et les démarches juridiques qui seraient requises par cette réforme.

Genolier, le 22 avril 2008.

(Signé) *Olivier Feller et 20 cosignataires*

M. Olivier Feller : — La proposition que nous vous soumettons se veut simple et pragmatique. On constate que, dans de nombreuses régions de notre canton, le déplacement en transports publics d'un endroit à un autre, d'un village à un autre, pose souvent des difficultés. Non seulement les liaisons sont rares, mais en plus, elles sont souvent sinueuses. Parallèlement à ces difficultés objectives rencontrées par la population en matière de déplacements en transports publics, on constate que les bus scolaires tissent un véritable réseau de transports à de nombreuses heures de la journée. Le problème qui se pose est que ces bus scolaires n'ont pas le droit de transporter des personnes qui ne sont pas des écoliers. Les bus scolaires ont un but unique consistant à transporter des écoliers ; ils ne peuvent pas s'ouvrir à d'autres personnes, à d'autres parties de la population. Cela n'est pas très logique ni très défendable, de nos jours, à une époque où l'on cherche à mettre en conformité nos actes avec le développement durable, où l'on cherche à favoriser les transports publics. Souvent, dans nos villages, dans toutes les régions de notre canton, il arrive que les bus scolaires ne soient pas pleins. Il arrive même parfois que les bus scolaires voyagent à vide !

Je vous propose d'étudier la possibilité d'ouvrir ces bus scolaires à des personnes qui ne sont pas des écoliers. Cela, bien sûr, dans la limite des places disponibles, car le but premier des bus scolaires doit rester le transport des écoliers. Mais dans la limite des places disponibles et pour autant que les équipements le permettent, par la taille des sièges par exemple, les bus scolaires devraient pouvoir s'ouvrir à d'autres habitants de nos régions. Cela rendrait service, notamment, aux personnes âgées et ne coûterait rien. On pourrait même imaginer que la personne qui utilise un bus scolaire paie son billet ; on peut imaginer qu'elle verse quelques francs pour pouvoir voyager dans ce bus. Cela favoriserait le recours aux transports publics. De plus, il s'agirait d'une action de terrain mise sur pied dans les régions, à l'échelle locale, et qui ne ferait pas concurrence aux grandes entreprises de transports telles que les CFF, les TL ou leurs équivalents régionaux.

C'est là le but de mon postulat. Je vous propose de le renvoyer directement au Conseil d'Etat. Si, d'aventure, vous souhaitez une discussion préalable en commission pour déterminer les différentes modalités ou enjeux de cette question, je ne m'y opposerai pas.

La discussion est ouverte.

M. Alexis Bally : — Sur le principe, je soutiens tout à fait cette idée. En Valais, sur certaines lignes, il est déjà possible de prendre des bus qui ne sont pas à l'horaire, si l'on se présente au bon moment. L'idée est tout à fait acceptable et je vous recommande le renvoi du postulat directement au Conseil d'Etat.

M. Serge Melly : — J'aimerais soutenir cette idée que je trouve tout simplement géniale ! C'est même étonnant qu'on n'y ait pas pensé plus tôt ! Je vois encore un autre avantage à cette bonne idée : la présence d'adultes ne peut que créer une surveillance discrète, bienvenue dans ces transports quelquefois houleux. Je vous recommande également le renvoi au Conseil d'Etat, directement.

M. Jean-Marie Surer : — Comme M. Melly, je trouve cette idée excellente. Il y a longtemps qu'on en parle dans nos campagnes. Dans l'ancien district d'Aubonne, la communication Longirod-Aubonne, par exemple, est difficile. Malgré les nouveaux districts, ce problème se retrouve dans les districts de Morges, de Nyon et dans toutes les régions décentralisées. Il faut aller de l'avant et approfondir cette idée. J'étais plutôt partisan de renvoyer le postulat en commission, pour débroussailler la question et en dégager les enjeux et les modalités, car ce n'est pas si simple. Mais au vu de l'enthousiasme qui se dégage des interventions, je vous propose également le renvoi directement au Conseil d'Etat.

Mme Christiane Jaquet-Berger : — Je suis parfaitement d'accord avec ce qui vient d'être dit, d'autant que je crois savoir que c'est la solution choisie dans la région d'Aigle, qui satisfait aussi bien les autorités scolaires que la population.

Mme Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat : — Je m'en voudrais de gâcher ce bel enthousiasme. Il me semblerait cependant sage, même si je n'ai pas le droit de le demander directement, qu'un petit tour de piste se fasse en commission, puisque ce n'est pas l'Etat qui est concerné, mais les communes qui assument l'entier du financement des transports scolaires. L'idée est intéressante, mais je trouverais aussi intéressant que nous puissions, en commission, mieux sentir quelles sont les attentes des députés qui sont par ailleurs municipaux ou syndics et qui seraient présents en commission, afin d'approfondir tranquillement ce qu'il en est réellement, plutôt que l'Etat fasse directement un rapport sur une tâche qui n'est pas la sienne. Voilà ce que je souhaiterais. Mais il faudrait que quelqu'un relaie ma demande. Je ne la fais pas dans l'idée de retarder les choses, mais pour pouvoir approfondir la question dans une séance de commission.

M. Stéphane Montangero : — Pour faire écho à la demande tout à fait raisonnable de Mme la conseillère d'Etat, je demande le renvoi en commission.

Mme Monique Weber-Jobé : — Je pourrais me rallier à cette demande. Du fait qu'une partie du postulat consiste en une enquête auprès des communes, il me semblerait utile de prendre la température auprès des principaux intéressés.

La discussion est close.

Le renvoi en commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 71 voix contre 36 et 4 abstentions.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.